

diagonale Cherche vendeurs de cannabis

A vis aux candidats ! Le gouvernement du Québec a besoin de vous pour vendre de la marijuana, du « pot », comme disent les Québécois. « *Le compte à rebours jusqu'à la légalisation du cannabis est enclenché* », a titré récemment en une le quotidien canadien *The National Post*. Chaque province est libre d'organiser la vente de marijuana comme bon lui semble, mais toutes ont choisi de contrôler les juteux profits à venir du cannabis. Selon Ottawa, ils s'élèveront entre 4,2 milliards et 6,2 milliards de dollars par an à l'échelle du pays. Le gouvernement du Québec vendra du pot exclusivement dans les succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC), elle-même une filiale de la Société des alcools du Québec qui a le monopole de la vente d'alcool dans la province.

Dans l'attente de la légalisation le 17 octobre, le Québec recrute 300 vendeurs et directeurs pour ses succursales. Les candidats ne devront pas avoir de casier judiciaire, notamment pour avoir consommé du cannabis. Attention, l'Etat ne recherche pas des fumistes ! « *Nous sommes à la recherche d'employés consciencieux, qui démontrent un intérêt professionnel et une compréhension des enjeux liés à la commercialisation du cannabis* », précise la SQDC, sur la page d'embauche de son site internet. Car la vente de cette

drogue est pour le bien-être des Québécois. « *Notre mandat est avant tout social et nos priorités sont la santé et la sécurité de nos clients* », assure le site.

Le salaire des employés sera modeste, à peine 15 % de plus que le salaire minimum, mais les avantages seront appréciables : assurance-vie, fonds de pension, mutuelles. Et quelques grammes de pot ? Mystère.

Vendeurs, comprenez bien votre mission. La SQDC vous prévient : « *Notre mission est d'assurer la vente au détail du cannabis dans une perspective de protection de la santé.* » Justin Trudeau avait fait de la légalisation du pot une promesse de campagne électorale en 2015. Après avoir obtenu l'aval du Parlement en avril dernier, le Premier ministre a tenu parole et annoncé il y a deux semaines la date de la légalisation.

A près d'un an d'élections générales, le coup est bien joué. Les Canadiens sont pour près des deux tiers favorables à une telle mesure. Et même si un sondage de l'institut Crop effectué en mai 2017 révèle qu'un tiers des jeunes de 18 à 34 ans pourraient se laisser tenter une fois le cannabis légalisé, l'ex-ministre de la Santé, Jane Philpott, a déclaré : « *La légalisation du cannabis n'est pas un fardeau, mais bien une occasion de protéger nos jeunes.* » ■

LUDOVIC HIRTZMANN

(à Montréal)